



ab

actualité
bancaire

La lettre de la
profession bancaire

L'AGENDA BANCAIRE 2011

Les principaux chantiers des banques françaises en 2011 concernent la mise en œuvre des mesures présentées au Comité consultatif du secteur financier (CCSF) pour améliorer la transparence et l'accès aux services bancaires ainsi que la réforme du système financier international.

PARLONS DE LA BANQUE ET PARLONS-EN VRAIMENT

La Fédération Bancaire Française (FBF) a diffusé en décembre dans la presse une communication collective afin de rappeler le rôle des banques et l'engagement de leurs 400 000 salariés au service des Français. Dans un contexte difficile et à la différence de ce qui s'est passé dans d'autres pays, les banques françaises n'ont cessé de financer l'économie avec des volumes et des conditions parmi les meilleurs d'Europe : l'encours de crédits a augmenté de 3,6 % sur un an**.*

La FBF a souhaité ainsi rappeler les faits à travers des chiffres concrets. Les banques françaises soulignent aussi qu'elles ne sont pas à l'origine de la crise, qu'elles en ont tiré des leçons en termes de régulation et qu'elles n'ont rien coûté aux contribuables.

Les banques françaises ont toujours privilégié l'action sur le terrain et le dialogue de proximité. Elles ont pris de nombreuses initiatives collectives et individuelles pour répondre aux attentes de l'ensemble de leurs clients. Elles souhaitent pour l'avenir poursuivre leur rôle et préserver leur capacité de financement au service de l'économie française.

* voir page 4 ; ** à fin octobre 2010 (BdF)

JANVIER 2011

1^{er}. Réforme des aides au logement. Le prêt à taux zéro (PTZ) est remplacé par le PTZ +. Ce nouveau dispositif est réservé aux primo-accédants et n'est plus soumis aux conditions de ressources. Le montant de l'aide est dorénavant calculé en fonction du type (neuf ou ancien), de la zone géographique et des performances énergétiques du logement. La loi ayant été votée très tard, les délais de mise en œuvre par les banques seront très courts.

1^{er}. Le nouveau dispositif de **supervision financière européenne** est effectif. Il institue trois nouvelles autorités de surveillance : l'Autorité bancaire européenne (ABE), l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) ainsi que le Comité européen du risque systémique (CERS). Il permettra d'élaborer un corpus de règles européennes applicable à tous les établissements financiers de l'UE et assurera également leur application homogène dans les États membres.

1^{er}. Le **volet rémunération de CRD 3** entre en vigueur. Ces dispositions concernent les règles sur les rémunérations variables des professionnels de marché. Les autres volets de la CRD 3 devraient être mis en œuvre à la fin de l'année. Ils portent notamment sur les règles applicables aux opérations de titrisation.

1^{er}. La consultation européenne sur le **droit des titres** se termine. Une proposition législative est prévue en juin 2011. Les banques françaises souhaitent une harmonisation européenne du droit des titres qui respecte la protection des investisseurs et le droit des émetteurs.

7. Clôture de la consultation en prévision d'une révision du règlement européen sur les **agences de notations**. Les nouvelles initiatives concernent notamment la mise en concurrence des agences.

L'équipe de la FBF
vous souhaite une bonne
et heureuse année

2011

13. Le Comité national SEPA qui rassemble les banques, les représentants des autorités et des consommateurs, examinera le projet de règlement visant à définir les dates de fin de migration du virement et du prélèvement SEPA.

Ce projet a été publié par la Commission européenne le 16 décembre 2010.

Courant janvier. Pour les tarifs bancaires entrant en vigueur au 1^{er} avril 2011, les clients concernés recevront une nouvelle génération de plaquettes tarifaires. Ces nouvelles plaquettes sont organisées selon **un sommaire-type** et avec, dès les premières pages, **un extrait standardisé des tarifs** de 10 produits ou services courants. Cet extrait figure sur les sites internet des banques depuis le 1^{er} janvier 2011.

Fin janvier. Michel Mouillart, professeur à l'Université Paris X, devrait présenter les résultats de l'enquête 2010 de l'**Observatoire des crédits aux ménages**.

FEVRIER 2011

2. La FBF répondra à la consultation sur la révision de la **directive sur les Marchés d'instruments financiers (MIF)**. Elle défendra plus de transparence et de sécurité pour les opérations des marchés financiers et des matières premières avec la volonté d'éviter toute distorsion de concurrence entre la zone européenne et les autres grandes zones (États-Unis, Asie...).

Du 16-24. Les banques françaises présenteront leurs **résultats annuels 2010**.

18-19. Les ministres des finances des États membres du **G 20** se réuniront à Paris.

Au cours du 1^{er} trimestre. La Commission européenne devrait présenter un projet de directive sur le **crédit et l'emprunt responsables**. Elle envisagerait une pleine harmonisation des domaines relatifs à l'encadrement de la publicité, l'information contractuelle et l'exercice de l'activité des intermédiaires de crédit.

Courant 1^{er} trimestre. Un avenant à la **convention AERAS** devrait être signé en proposant notamment une nouvelle garantie invalidité.

2^{ème} TRIMESTRE 2011

Début avril. La FBF publie son **rapport d'activité 2010**.

5 avril. Le projet de règlement sur les **ventes à découvert** devrait être adopté par le Parlement européen. Ce règlement vise à harmoniser la régulation des ventes à découvert à l'échelle de l'Union européenne et à renforcer la transparence de ce mécanisme vis-à-vis des régulateurs.

La vente à découvert consiste à céder un titre non détenu au moment de la vente, mais avec l'intention de le racheter plus tard, avant la date de livraison.

Avant le 30 avril. Les États membres de l'Union européenne doivent transposer la directive sur la **monnaie électronique** publiée en septembre 2009.

Avril. Les ministres des finances du **G 20** devraient se réunir à Washington.

1^{er} mai. Les dernières mesures de la loi sur le **crédit à la consommation** entrent en vigueur, notamment les dispositions renforçant la protection et l'information des clients au moment de la souscription du crédit : création d'un devoir d'explication, obligation de vérifier la solvabilité de l'emprunteur, remise d'une fiche précontractuelle et délai de rétractation porté à 14 jours.

Les dispositions encadrant davantage le **crédit renouvelable** sont également effectives. Le relevé mensuel du compte indiquera ainsi la durée restante estimée de remboursement du crédit et chaque échéance comprendra un remboursement minimum du capital.

Juin. La directive européenne sur les **systèmes de garanties des dépôts** devrait être adoptée. Elle prévoit notamment une réduction du délai de remboursement de 20 à 7 jours et des informations plus détaillées sur les modalités d'application de la garantie.

D'autre part, le Parlement européen devrait voter la proposition de révision de la directive relative aux **systèmes d'indemnisation des investisseurs**.

Elle propose notamment de relever le niveau minimum d'indemnisation des investisseurs (dont les valeurs mobilières sont conservées par les établissements) de 20 000 à 50 000 euros et de fixer un délai d'indemnisation de 9 mois après la faillite de l'entreprise d'investissement.

Au 30 juin 2011. La **gamme des moyens de paiement alternatifs** au chèque (GPA) est enrichie de deux services : un nombre minimum d'alertes sur le niveau du solde et des tarifs des frais d'incident limités à un niveau modeste avec un plafonnement par jour et/ou par mois.

A partir du 30 juin. Les banques mentionneront le **total mensuel des frais bancaires** ainsi que le plafond de l'autorisation de découvert sur les relevés de compte des clients.

Avant le 1^{er} juillet. La France doit transposer **la directive OPCVM IV**, qui intègre le passeport européen pour les sociétés de gestion. Ce passeport leur permettra de développer leurs activités à partir d'un seul pays et favorisera ainsi la mise en place d'un véritable marché européen des fonds d'investissement.

La directive vise également à faciliter la distribution transfrontalière des fonds OPCVM grâce à une nouvelle procédure électronique de notification entre régulateurs nationaux. Enfin, elle crée l'obligation pour les sociétés de gestion d'élaborer un document d'information clé aux investisseurs.

1^{er} semestre 2011. La Commission européenne publiera une proposition de directive appelée **CRD 4** destinée à mettre en œuvre les recommandations du Comité de Bâle contenues dans l'accord Bâle III.

PERSPECTIVES D'ICI LA FIN 2011

1^{er} juillet. Hans Hoogervorst, président de l'Autorité néerlandaise des marchés financiers, remplacera David Tweedie à la présidence de l'**International Ac-counting Standards Board (IASB)**.

Juillet. Le **règlement européen sur les infrastructures de marché (EMIR)** régulant les dérivés OTC, les chambres de compensation et les référentiels centraux devrait être adopté pour une application à partir de fin 2012. Ce règlement régit l'obligation d'enregistrer les contrats standardisés sur produits dérivés auprès de référentiels centraux (*trade repositories*) et prévoit pour certains de ces contrats un passage obligatoire en chambre de compensation.

Juillet. Le comité "de préfiguration" remet son rapport sur le **registre national des crédits aux particuliers** (fichier positif). Le comité réunit des élus, des représentants des banques, de la CNIL, des associations (consommateurs, familles, microcrédit), de l'État et de la Banque de France.

Mi-2011. Le **Conseil de stabilité financière (CSF)** devrait publier une étude sur la capacité d'absorption supplémentaire des pertes que les banques dites d'importance systémique doivent avoir. Le CSF devrait également déterminer la liste des banques systémiques.

3-4 novembre. Le sommet du **G 20** présidé par la France se réunira à Cannes.

2^{ème} semestre 2011. La Commission européenne publiera une proposition législative visant à doter l'UE d'un cadre de **gestion et de résolution de crises** dans le secteur financier.

Courant 2011. Les banques valoriseront les **systèmes d'alertes** pour informer les clients par tout moyen (internet, SMS...) sur la position de leur compte bancaire.

Courant 2011. La Commission européenne devrait proposer une directive sur les **Produits d'investissement de détail (PRIIPs)**. Selon Bruxelles, elle vise à assurer la cohérence et l'efficacité des règles précontractuelles et de commercialisation des PRIIPs. ■

www.fbf.fr

Pour être informé de l'actualité du secteur bancaire, le site de la FBF vous propose une newsletter, des alertes thématiques et des flux RSS.

Quand on vous disait qu'on vous cachait des choses au sujet des banques.

Aujourd'hui on parle beaucoup des banques et il y a sans doute des choses que l'on ne devrait pas oublier de dire.

Les banques françaises ne sont pas à l'origine de la crise. Il n'y pas eu de prêts subprime en France. Elles se sont tenues à l'écart des principales pratiques à l'origine de la crise. Leurs activités de marché sont restées avant tout centrées sur des missions nécessaires à leurs clients.

Elles n'ont pas eu besoin d'être sauvées. La France est, avec le Canada et l'Italie, l'un des quelques grands pays développés où aucune banque de dépôts n'a fait faillite. A l'inverse de certains pays, en France, les prêts de l'Etat accordés aux banques n'avaient pas pour objectif de les sauver, mais de les aider à maintenir leur niveau de crédit aux particuliers et aux entreprises pendant la crise.

Vos banques n'auront rien coûté au contribuable. Contrairement aux dizaines de milliards de subventions versées dans d'autres pays, les prêts de l'Etat aux banques françaises ont été

pour la plupart remboursés en moins d'un an et auront même rapporté 2,3 milliards d'euros à l'Etat.

Vos banques ont augmenté leurs crédits à l'économie. La France est l'un des seuls pays où les encours de crédit à l'économie ont augmenté malgré la récession. En 2009, les banques françaises ont accordé 2,7% de crédits en plus. En 2010, cette progression est même de 3,6%. Et les taux de crédits français sont parmi les plus bas d'Europe.

Vos banques tirent les leçons de la crise. Elles soutiennent et appliquent le principe d'une régulation renforcée. Elles font de la sécurité du système leur priorité et consacrent l'essentiel de leurs bénéfices au renforcement de leurs fonds propres.

L'engagement des salariés du secteur bancaire français est sans faille. Les 400.000 salariés des banques françaises vous remercient de votre confiance et sont fiers de vous servir chaque jour malgré une crise mondiale sans précédent.

Pour plus d'informations www.fbf.fr